

Votre guide : Jonathan Lhoir
Photographe professionnel et naturaliste
Contact : jonathan@unoeilsurlanature.com
Téléphone : +33 (0) 6 87 29 60 23



LES VOYAGES PHOTO POUR VOIR AUTREMENT

France – Stage photo amphibiens nocturnes

Immortalisez ce spectacle inédit qu'est la reproduction des amphibiens



Durée : 4 jours.

Lieu du séjour : France – Hérault – Nord Montpellier.

Nombre de participants : Minimum 3 – maximum 6.

Tarif : 885€.

Dates 2023 : Du vendredi 31 mars 15h00 au lundi 03 avril 12h00.

Thématiques : Photographie nocturne – Amphibiens – gestion de la lumière artificielle.

Début de prise en charge : Hébergement ou aéroport Montpellier en milieu d'après-midi du J1.

Fin de prise en charge : Hébergement ou aéroport Montpellier en début d'après-midi du J4.

Présentation du séjour

Durant ce séjour photo, je vous propose de découvrir les amphibiens et autres espèces aquatiques qui s'activent pendant la nuit et le jour dans les mares et lavognes situées au cœur des sites naturels proches du Pic Saint-Loup. En pleine période de reproduction de nombreux amphibiens, ce stage photo vous permettra de photographier des espèces emblématiques telles que la rainette méridionale, le crapaud calamite, le pélodyte ponctué ou encore le rare pélobate cultripède. Les journées seront rythmées par des sorties nocturnes et diurnes ainsi que par de l'analyse-critique d'images. Nous profiterons également de ce séjour pour apprendre à identifier les espèces photographiées !

Les apports photo

Ce séjour photo va vous permettre de découvrir un monde extraordinaire et d'apprendre à le photographier de jour comme de nuit. Vous parviendrez à maîtriser la lumière artificielle, à soigner vos cadrages et faire vos réglages dans le noir. Autant de mises en pratique qui vous serviront dans d'autres contextes de photographie de nature et animalière.

L'avis de votre guide

« A l'apogée de la période de la reproduction, quand les centaines de crapauds calamites et rainettes méridionales chantent à tue-tête, c'est un spectacle ahurissant et assourdissant à vivre ».

Jonathan Lhoir

Votre guide

Jonathan est avant tout un naturaliste et un photographe passionné. Diplômé en sylviculture et environnement, il a acquis au fil de ses diverses expériences professionnelles des compétences fortes dans de nombreuses disciplines telles que l'entomologie, l'ornithologie ou encore la botanique. Aujourd'hui, photographe professionnel, il utilise la photographie comme support afin de communiquer son engagement pour la protection de la nature. Conférencier, membre de jury, exposant, auteur de divers ouvrages, ses photographies sont également primées et publiées à travers l'Europe.

Vous aimerez

- Le spectacle et l'effervescence nocturne
- L'apprentissage de la gestion de la lumière artificielle
- L'alternance entre les sorties nocturnes et diurnes
- La diversité des espèces photographiées



Votre stage jour par jour

Jour 1 – Ce séjour commencera l'après-midi du J1 dans notre Mas situé au cœur de la garrigue. Après un rapide tour de table et d'explication du séjour, nous rentrerons directement dans le vif du sujet en faisant un point théorie indispensable et qui abordera l'ensemble des techniques que nous utiliserons les prochains jours. Repas et première sortie nocturne dans la plaine de Londres, notre terrain de jeu pour les prochains jours. Nous y chercherons et photographierons les crapauds calamites et Pélobates cultripèdes. Retour au gîte vers minuit.

Jour 2 – Matinée dédiée à la prise de vue sur les lavognes à la recherche des rainettes méridionales et autres petites bêtes. Ce n'est pas rare que l'on croise la couleuvre vipérine ou à collier, le lézard vert et surtout le lézard ocellé, si vraiment nous sommes chanceux ! Retour au gîte en fin de matinée et repas. Dans l'après-midi nous partirons dans les contreforts des Cévennes à la recherche des salamandres et grenouilles rousses. Retour au gîte en fin de journée et repas du soir. En début de soirée nous ressortirons pour la deuxième sortie nocturne. Retour au gîte vers minuit.

Jour 3 – Comme la veille, nous passerons la matinée autour des lavognes à la recherche amphibiens et autres insectes aquatiques. Retour au gîte en fin de matinée et repas. Dans l'après-midi nous ferons une séance d'analyse et de critique d'images afin de mettre le doigt sur les qualités et défauts de vos images. Repas du soir et puis troisième sortie nocturne jusqu'à minuit. Retour au gîte.

Jour 4 – Pour cette dernière matinée, nous irons dans la vallée de la Buèges pour photographier les crapauds communs et les nombreux poissons dans une eau turquoise. Retour au gîte en fin de matinée.

A noter : Ce programme est donné à titre indicatif. La nature et les aléas divers nous imposeront peut-être de nous adapter (conditions météo, état du terrain, niveau des participants, contraintes opérationnelles). En tant que responsable du groupe, votre guide photographe sera seul juge pour modifier si besoin ce programme, pour raison de sécurité et ou pour le bon déroulement du voyage.



Conditions du séjour

Hébergement : Mas Cévenol sur base chambre double (Twin) – possibilité d’avoir une chambre individuelle (supplément de 240€).

Transports : Véhicule 9 places type Renault Traffic.

Repas : Petit déjeuner, déjeuner et dîner se prendront au gîte (participation souhaitée).

Condition physique : Ce séjour ne nécessite pas d’avoir une capacité physique particulière, nous serons souvent à proximité du lieu de stationnement.

Climat : C’est le début du printemps, à cette époque de l’année il peut encore faire frais la nuit et déjà chaud en journée. Prévoyez vos vêtements en conséquence.

Décalage horaire : Pas de décalage horaire (GMT +1).

Formalité : Il n’y a pas de formalité particulière à effectuer pour ce séjour. Une pièce d’identité en cours de validité est suffisante.

Préparer votre séjour

Documents

- document d'identité
- documents importants numérisés ou imprimés (billets d’avion)
- contrat d’assurance

Bagages

- un grand sac de voyage destiné à voyager en soute
- un sac à dos photo compatible avec les normes « bagage cabine »

Matériel photo et accessoires

- un appareil photo reflex ou hybride

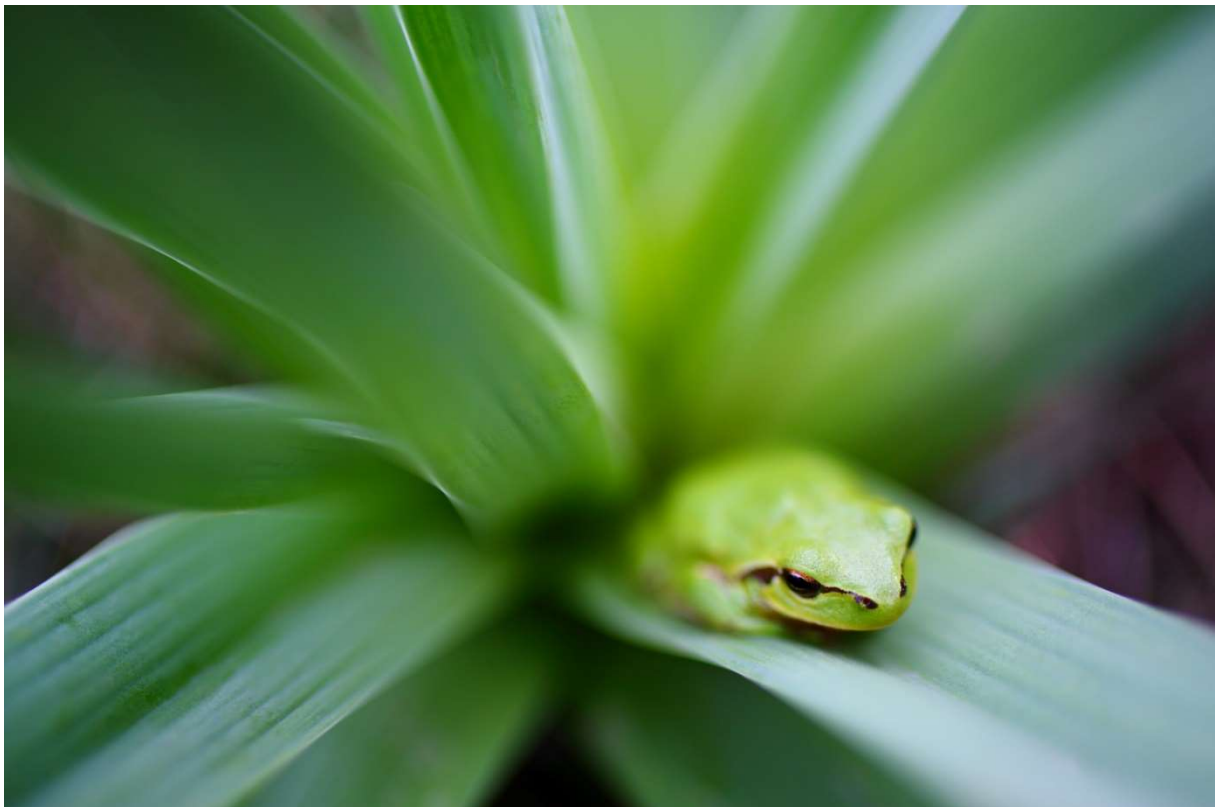
- batteries + chargeur
- cartes mémoire
- objectifs (téléobjectifs / grand-angle / macro)
- pc portable
- beanbag
- tapis de sol et/ou bâche
- lampe frontale
- lampe torche
- batteries lampes
- trépied

Vêtements

- T-shirt
- pantalon rando
- surpantalon imperméable
- veste imperméable
- polaire ou doudoune
- une paire de chaussures de rando
- lunette
- casquette et bonnet
- bottes

Santé et pharmacie personnelle

Une visite chez votre médecin est conseillée pour faire le point sur votre état de santé général.
Veillez également à emporter votre pharmacie personnelle adaptée à vos besoins.



Informations pratiques

Tarif : 885€

Le tarif comprend :

- Le transport durant l'entièreté du séjour
- L'ensemble des repas du J1 soir au J4 midi
- L'encadrement par un photographe professionnel
- L'hébergement.

Le tarif ne comprend pas :

- Les billets d'avion
- Les pourboires et dépenses personnelles
- Les différentes assurances : Annulation ou/et Frais de recherche et secours – assistance rapatriement – interruption de séjour
- Les trajets jusqu'au lieu d'accueil et à partir du lieu de dispersion
- Tout ce qui n'est pas indiqué dans « le tarif comprend ».

Inscription

Votre inscription est à effectuer auprès de notre agence Un Œil sur la Nature.

Avant votre inscription merci de prendre contact avec votre guide photographe qui vous communiquera la référence de votre séjour et la procédure pour vous inscrire.

Jonathan Lhoir - jonathan@unoeilsurlanature.com - +33 (0) 6 87 29 60 23

Modalités de paiement

A votre inscription, vous verserez un acompte de 30 % du montant du séjour avec options + le montant total de l'assurance. En cas d'inscription à moins de 45 jours du départ la totalité du prix du séjour doit être réglée en une fois à l'inscription. Vous pouvez payer les montants à régler pour votre séjour :

- Sur le Site : par carte bancaire ;
- A distance : par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre d'Un Œil sur la Nature. A moins de 45 jours avant le départ, le paiement devra obligatoirement s'effectuer par virement ou par carte bancaire. Quant à elle, la réception des chèques est accepté jusqu'à 30 jours avant le départ.

Pour tout paiement dont le montant est validé et encaissé par Un Œil sur la Nature, une facture sera adressée à la personne signataire du formulaire de réservation à J-7 de la date du départ du séjour.

Tout retard dans le paiement de toute somme au titre de votre séjour à 14 jours du départ pourra être considéré comme une annulation/résolution de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation/résolution visés à l'article 6.1. ci-après. A noter que dans ce cas si vous avez souscrit à notre assurance, Assurinco ne prend pas en charge ce motif d'annulation.

Annulation

Annulation par le client :

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre voyage, vous devez nous informer et informer votre compagnie d'assurances par tout moyen écrit, le plus rapidement possible, afin d'avoir un accusé de réception. Nous vous conseillons de prévenir votre assurance le plus tôt possible suite à la survenance du fait générateur de cette annulation. Attention, c'est la date de réception de l'écrit par l'agence qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation.

En cas d'annulation de votre part, la date prise en compte pour la facturation des frais d'annulation est la date de réception de l'écrit par Un Œil sur la Nature. Les frais d'annulation à votre charge sont les suivants :

- à plus de 60 jours avant le départ : 10 % du montant total du voyage
- de 60 à 31 jours avant le départ : 30 % du montant total du voyage
- de 30 à 15 jours avant le départ : 50 % du montant total du voyage
- de 14 jours au jour du départ : 100 % du montant total du voyage

Si vous avez souscrit à notre assurance Multirisques alors ces frais d'annulation vous seront remboursés par Assurincio, déduction faite des frais forfaitaires et du montant des assurances, et après étude de votre dossier si votre cas d'annulation est prévu dans les clauses du contrat d'assurance et si votre facture est soldée dans son intégralité.

Annulation par Un Œil sur la Nature :

Un Œil sur la Nature se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (nombre minimum précisé dans la fiche technique) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour (conditions météo exceptionnellement défavorables, raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs ou à l'injonction d'une autorité administrative, etc.).

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de :

- 20 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée dépasse 6 jours
- 7 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée est de 2 à 6 jours

Si l'ensemble des participants l'accepte, le séjour pourra être maintenu moyennant un supplément de prix calculé par Un Œil sur la Nature en fonction du nombre de participants. Dans le cas contraire, vous serez remboursé intégralement, sans autres indemnités.

Le remboursement s'effectue par virement, selon les modalités que vous avez choisies. En cas de remboursement par chèque, il vous sera envoyé par courrier avec accusé de réception à l'adresse renseignée dans votre fiche d'inscription.

Les frais extérieurs au voyage souscrit chez Un Œil sur la Nature et engagés par le client tels que les frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage, les frais d'hébergement avant ou après le séjour, les frais de retour au domicile, les frais d'obtention des visas, les frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

Assurances

Conformément à la réglementation de notre profession, Un Œil sur la Nature est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

Par ailleurs, Un Œil sur la Nature vous propose trois formules d'assurance pour garantir votre séjour. Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties. Les conditions générales et particulières de ces assurances ainsi que le document d'information produit correspondant sont consultables sur le site www.unoeilsurlanature.com ou sur demande. Nous vous invitons à les lire attentivement. L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Dans les assurances proposées, la prime d'assurance, les frais engagés extérieurs au séjour (les titres de transport, les frais de visa, etc.) ne sont remboursables ni par Un Œil sur la Nature ni par l'assureur.

Nos trois formules au choix :

- Formule Assistance et Interruption de Séjour (2,5 % du montant du séjour).
- Formule Annulation avec garantie épidémie (4 % du montant du séjour).
- Formule Multirisques Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour avec garantie épidémie (4,5 % du montant du séjour).

Formule Assistance et Interruption de Séjour (2,5 % du montant du séjour).

Les évènements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30000 € par évènement.

Formule Annulation avec garantie épidémie (4 % du montant du séjour).

Cette assurance comprend le remboursement des sommes engagées en cas d'annulation pour les causes suivantes :

- L'annulation pour motif médical : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour Causes Dénommées :
- *Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
- *La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation toutes causes justifiées (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).

Garantie épidémie :

- Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie
- Annulation dans le cas où l'Assuré est désigné « cas contact » dans les 14 jours précédant le départ
- Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à votre arrivée à l'aéroport de départ
- Annulation en cas d'absence de vaccination

Formule Multirisques Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour avec garantie épidémie (4,5 % du montant du séjour).

Intègre les formules « Assistance et Interruption » ainsi que la formule « Annulation » + Garantie épidémie.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie « frais de recherche et secours ».

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du séjour.

Important : En cas de non-souscription à l'une des assurances citées ci-dessus, nous vous demanderons de nous communiquer avant le départ les coordonnées précises de votre assurance personnelle avec numéro de police, nom de l'assureur et numéro de téléphone d'assistance ainsi qu'une personne de contact. En cas de sinistre, nous pourrions ainsi contribuer à mettre en jeu vos garanties d'assurances si vous n'êtes pas en mesure de le faire vous-même.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.



Un Œil sur la Nature

Les voyages photo pour voir autrement

2243 route du pré – 73340 – Aillon le Vieux

SARL au capital de 12 000€ – 920 589 124 RCS Chambéry

Siret 9205891240004 – TVA FR68920589124

Immatriculation tourisme IM073220007

RCP Hiscox SA, 38 av de l'Opéra, 75002 Paris

Garantie Groupama 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris

contact@unoeilsurlanature.com – www.unoeilsurlanature.com